

- - -

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 2 septembre 2021

Le jeudi 2 septembre 2021 à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 15 janvier, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du code des collectivités territoriales.

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gille BELLIVIER, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Absent : Mme Mélanie FAGES

Nombre de conseillers en exercice : 11
Votants : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Accueil des participants

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés.
Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

1 Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal

Michel VÉDRUNE

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 juillet a été transmis aux conseillers et à la mairie pour corrections et remarques. Une remarque a été transmise par la secrétaire de mairie.

⇒ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents**

2 Convention et montant redevance Super Caryou

Michel VÉDRUNE, Jacques FOUCHER

Suite à la demande de tournage sur le lieu « Super Cayrou » et à la délibération prise en juin dernier, le conseil municipal décide de soumettre l'utilisation du site de Pech Laglaire à la signature d'une convention d'utilisation du site.

Cette convention détermine les modalités d'utilisation pratiques et financière du site. Elle détermine également les utilisations qui pourront être soumises à une redevance pour occupation du domaine public (redevance variable de 150 à 1500 €) ainsi qu'à un dépôt de garantie (500€).

La présente délibération donne pouvoir au maire pour signer et faire exécuter ladite convention.

⇒ **La délibération est votée à l'unanimité (10 pour, 1 absent)**

3 Sens unique rue de l'école

Michel VÉDRUNE

Afin de sécuriser les abords de l'école et compte tenu de l'étroitesse de la Rue de l'école, M. le Maire propose de rendre cette rue en sens unique. Cette rue serait désormais utilisable que dans le sens « Rue Carrière St Jacques » vers « Route du Causse », la départementale 19.

⇒ **La délibération est votée à l'unanimité (10 pour, 1 absent)**

4 Transfert compétence EP vers GF

Michel VÉDRUNE

M. le Maire explique que, jusqu'à présent, il y existait un doublon entre la convention établie avec le grand-Figeac et celle avec FDEL46.

Le but est de régulariser la situation en annonçant clairement que seul le Grand-Figeac a la compétence Eclairage Public, à compter de ce jour.

Toute convention antérieure passée auprès de la FDEL est de fait, annulée.

⇒ **La délibération est votée à l'unanimité (10 pour, 1 absent)**

5 Approbation comité technique favorable à l'extension du RIFSEED

Michel VÉDRUNE

Le retour favorable de la saisine du Comité Technique en mai dernier, il est temps de finaliser la mise en place de ce RIFSEED.

⇒ **La délibération est votée à l'unanimité (10 pour, 1 absent)**

6 Renouvellement contrat Christelle Ballester

Michel VÉDRUNE

Reconduction du contrat PEC pour Mme Ballester

⇒ **La délibération est votée à l'unanimité (10 pour, 1 absent)**

7 Mise en place interdiction véhicule motorisé Super Cayrou

Michel VÉDRUNE, Jacques FOUCHER

La circulation des véhicules à moteurs (sauf riverains et services publics) est interdite sur le site de Pech Laglaire

Cela s'applique aux zones suivantes :

- A l'ouest, sur le chemin rural dit « de Cahors à Figeac » entre la place de stationnement et le chemin du dolmen de Pech Laglaire.
- A l'est sur le chemin du dolmen Saint jacques entre la place de stationnement et le chemin rural de cahors à Figeac.
- Ainsi que sur la totalité des parcelles cadastrales B 0001 et C 507

Un arrêté sera pris en conséquence pour appuyer la délibération

⇒ **La délibération est votée à la majorité des présents (9 pour, 1 contre, 1 absent)**

8 Convention de financement socle numérique

Michel VÉDRUNE

M. Le Maire rappelle, que suite à la crise sanitaire, l'Etat a décidé de mettre en place un plan de relance notamment via un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Ce plan permettrait d'équiper notre école de 5 tablettes numériques et de renouveler 2 ordinateurs portables

⇒ **La délibération est votée à la majorité des présents (9 pour, 1 contre, 1 absent)**

9 Licence avec le CFC : Centre Français d'exploitation du droit de Copie

Michel VÉDRUNE

M. le Maire informe que la mairie a reçu un courrier de la part du CFC, Centre Français d'exploitation du droit de Copie. Cet organisme est l'organisme de gestion des auteurs et des éditeurs, agréé par le Ministère de la Culture, qui autorise la réalisation et la diffusion de copies, papier ou numériques, d'articles de presse et de page de livres.

En effet, conformément au Code de la Propriété Intellectuelles, toute copie d'œuvre protégée nécessite une autorisation préalable et le versement d'une redevance.

Une signature permettrait aux agents et élus de la commune de photocopier, d'imprimer, d'envoyer par mail ou mettre sur un réseau interne des copies d'articles de presse dans la légalité.

Pour cela, une cotisation de 380 €uros HT, lié à l'effectifs de la commune (effectifs : agents et élus), serait à verser.

⇒ **La délibération est rejetée à l'unanimité (10 pour, 1 absent)**

7 Rapports des commissions

Compte rendu suite à l'assemblée extraordinaire du CAUE : AG reportée ; à suivre

Compte rendu Ségala Limargue : exposé de la dernière réunion

Point réhabilitation auberge : Explications de la rencontre avec M. Labarthe du Grand Figeac ; les services travaillent sur l'optimisation de financement et le portage

Point panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes/ DP envoyée : Explications de la situation

8 Informations et Questions diverses

- **Nouvel avenant au contrat de Sabine Levasseur suite nouvel arrêt maladie d'Odile Lacroix :**

Suite à l'arrêt de Mme Lacroix, le contrat de Mme Levasseur est repassé sur une base de 16h hebdomadaire.

- **Mise en place de tarifs sociaux pour la cantine**

Présentation du sujet par M. Gilles Bellivier mais par de décision prise pour le moment

- **Demande pour le championnat de course d'orientation**

Présentation de la demande et décision est prise de prendre RDV avec les organisateurs de l'évènement.

- **Inscription à la manifestation « Le jour de la nuit » du 9 octobre 2021**

La décision est prise de ne pas y participer, les lumières étant déjà éteintes la nuit dans la commune

- **Invitation du centre hospitalier pour l'inauguration du 13 septembre 2021**

Aucun représentant de la commune ne peut aller y assister

- **Bâche incendie**

L'entretien de cette bâche incombe à la commune. Un exercice d'entraînement des pompiers va avoir lieu au cours duquel il sera procédé à une vérification de l'état de la bâche.

- **Article ping-pong OIS**

Plusieurs points se posent quant à cette possibilité :

- Le stockage des tables
- Les frais
- Les statuts de cette activité : par l'association du Beduer Faycelles ou une nouvelle structure
- Le comité de gestion pour la finalisation du dossier

- **Détecteur CO2 dans école**

Compte tenu des dépenses déjà engagées cette année par la commune, il a été décidé de ne pas procéder à l'achat de ces détecteurs.

- **Bibliothèque**

Venue de Mme Bayle le 24/09 à 9h45 pour inspection et mise en place des tournées. Prenant en compte que tous les habitants n'ont pas accès à internet, il est convenu que le lancement d'information aux habitants sera fait sous forme de prospectus sur l'ensemble de la commune

- **Congrès 2021 de l'AMF 46**

Il est convenu que M. le Maire assistera au prochain congrès des maires du Lot le 3 octobre prochain

- **Participation aux évènements « Je dis bois » des jeudis 16 et 23 septembre**

Aucun représentant de la commune ne peut aller y assister

- **Participation à l'ouverture de la saison de spectacles de l'Astrolabe Grand-Figeac**

Aucun représentant de la commune ne peut aller y assister

- **Offre de l'AMF pour abonnement au magazine « Petit Gibus »**

Il est décidé de ne pas donner suite à cette offre de service de l'AMF

La séance s'est terminée à 23h30.

Monsieur le Maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 14 octobre à 20h, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 10 septembre 2021.